

ÉDITO

Il ne suffit pas d'avoir à appliquer une mesure que l'on sait délétère pour les usagers, les agents et le service public, il faut encore la louer ! Dans l'affaire du prélèvement à la source, il est incroyable de voir notre administration vanter une perte de mission et un transfert au privé du recouvrement de l'impôt sur le revenu.

Imagine-t-on une entreprise délocalisée vanter le mérite de la nouvelle entreprise qui reprend le travail ? Assurément non, et pourtant c'est à cet exercice merveilleux que se livrent nos têtes pensantes, en faisant croire que les entreprises recouvreront mieux l'impôt sur le revenu que la DGFIP.

Faut-il que l'on soit tombé bien bas pour qu'aucun vent de révolte ne vienne souffler dans notre ministère ? Pierre Bourdieu a écrit « les dominés contribuent, souvent à leur insu, parfois contre leur gré, à leur propre domination ». En acceptant de se faire manger ainsi la laine sur le dos, nous contribuons à la désintégration de notre administration.

Seuls nous ne pouvons rien, ensemble nous avons les moyens de peser sur des décisions. Les prochains rendez-vous sont la grève du 09 octobre et les élections professionnelles de fin d'année, ce sont des moyens puissants de peser sur les décisions qui seront prises. La CGT est un outil de défense du service public, de notre travail et d'un monde plus juste.

Soyez au rendez-vous !



GREVE DU 9 OCTOBRE

La fonction Publique est notre bien commun, nous devons la défendre !!!

Le Gouvernement ne veut épargner ni la DGFIP, ni ses agents.

Ce qui nous attend si nous ne faisons rien :

- * 30 milliards d'économies sur notre dos
- * 120 000 suppressions d'emplois d'ici 2022 et **2130 pour 2019 à la DGFIP.**

- * rémunération des agents à géométrie variable (selon acceptation de la mobilité)
- * Généralisation du contrat de droit privé (fin de la primauté d'accès par concours)
- * Dérogation au statut du fonctionnaire pour la rémunération, le temps de travail, la mobilité
- * Créations d'Agences en lieu et place des Administrations
- * Fin de la séparation ordonnateur/ comptable
- * Substitution de l'humain par le numérique
- * Diminution de moitié des communes d'implantation de la DGFIP
- * Suppression massive des SIP avec la fin de la TH et la mise en place du PAS
- * Rapprochement des SIE et des SPF pour qu'au final il n'en reste qu'un !!!

En cette veille d'élection professionnelle, plus que jamais il faut se mobiliser.

Nous entendons ici et là que cela ne sert à rien, que tout est déjà bouclé etc.

Il est vrai que si nous ne faisons rien, nous n'obtiendrons rien !!!

Puissants et motivés, tous en grèves et en manifestations le 9 octobre !



Le devoir de réserve à géométrie plus que variable

Tout agent public doit faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles. **Tout agent ? Laissez-nous rire !**

Le 27 août sur France Info, le DG assure "La machine du prélèvement à la source est lancée, elle ne doit plus s'arrêter".

Nous sommes pourtant alors en pleine période de réflexion entre Messieurs Darmanin, Philippe et Macron de l'application d'une décision politique. La solution sera finalement tranchée le 04 septembre 2018.

Néanmoins est-il admissible de voir un directeur d'Administration discuter d'une réflexion politique et de marquer publiquement ses préférences ? On peut raisonnablement penser qu'il a outrepassé ses obligations.

Rappelons qu'en tant que fonctionnaire, et hors du cadre syndical, nous avons obligation d'exécuter sans discuter les ordres légaux, mais que nous n'avons pas à utiliser nos fonctions pour influencer une décision politique.

Pour qu'une règle soit acceptable, elle doit être appliquée par tous !

Mais comme souvent, dans ce domaine, le modèle ne vient pas d'en haut !

Pour rappel, notre cher DG n'en est pas à son premier coup de massue, il s'est octroyé au début de l'été un encart sur Ulysse afin d'attaquer notre syndicat l'accusant de mensonge sur la fin programmée du cadastre. Si nous laissons de côté l'excès de colère d'un directeur général mécontent que tout le monde n'accepte pas sa vision des choses, nous pouvons surtout constater qu'il n'a pas répondu aux interrogations que porte la CGT dans son tract intitulé : « OPA sur le cadastre ». C'est quand même la première fois qu'un directeur qui a à sa disposition un outil de diffusion très large, outil que ne possèdent pas les syndicats, l'utilise pour dénigrer la CGT. Est-ce parce que nous avons raison ??

Élections professionnelles : Gagnons ensemble avec la CGT !!



Les élections de fin d'année sont une étape importante. Chaque fonctionnaire pourra choisir ses représentants nationaux et ses élus locaux.

La représentativité des syndicats est un enjeu essentiel. En effet, pour peser dans les débats, il faut être porteur de voix et être un catalyseur des attentes de chacun.

A la CGT, nous visons 3 objectifs que nous pensons conciliables : assurer le bien-être des agents, maintenir un service public de qualité, et prendre en compte les aspirations des usagers.

Sur le plan local, avec nos moyens restreints, nous avons durant les 4 années écoulées, rempli les objectifs que nous nous étions assignés en termes d'information et de participations.

- * Nous avons rédigé et rendu publics les comptes rendus des instances locales auxquelles nous participons
- * Nous avons tenu des HMI (Heures mensuelles d'informations) régulières pour informer et répondre aux questions
- * Nous tenons à jour un site internet local.
- * Nous sortons un journal local tous les deux mois environ

Nous coordonnons nos interventions pour qu'elles soient cohérentes entre les instances, nous défendons becs et ongles nos missions devant la direction, nous intervenons lors des manifestations pour alerter la presse sur les spécificités des attaques envers nos missions.

Vous connaissez le travail fait par la CGT durant ces 4 années, vous savez que vous pouvez nous faire confiance pour porter vos voix et défendre notre outil de travail.

Les listes qui seront présentées allieront expérience et renouvellement, avec un rajeunissement de l'âge moyen, preuve d'un syndicalisme vivace et en prise avec les attentes de tous.

Voter CGT, c'est l'assurance d'avoir des représentants exigeants, forts de propositions et qui tiennent face aux instances les mêmes discours que devant les agents.

Vous avez été nombreux à compter sur nous pendant ces 4 ans, nous comptons maintenant sur vous.

Votez CGT !

La suppression des recours de deuxième niveau en CAPN annoncée

Un véritable coup de massue est asséné par la RH nationale dans une fiche préparatoire donnée aux Organisations Syndicales pour le Groupe de Travail national du 28 septembre 2018 par l'annonce de la fin des recours de notation de 2ème niveau dans les CAP nationales dès 2019.

Actuellement, lorsque vous êtes mécontents de votre notation, vous avez différents niveaux de recours : le recours hiérarchique, les CAP locales, les CAP Nationales et le Tribunal Administratif.

On sait que les notations sont des exercices difficiles, avec des évaluateurs équitables et d'autres qui massacrent les agents. Les recours permettent d'avoir une chance de modifier certaines injustices.

Parfois en local, lors des CAP, il est décidé de modifier des éléments, c'est le cas dans le Jura. Mais la possibilité d'un deuxième recours national permet d'avoir une chance de dépassionner les débats en le faisant monter à un niveau supérieur ou plus de recul est possible. Ce ne sera plus possible si cette mesure passe.

Ceux qui ont du rédiger des recours savent le chemin de croix que cela constitue. Personne ne fait des recours par plaisir. Voir une porte se fermer est donc un signe déplorable envoyé aux agents, dans un contexte budgétaire contraint.

C'est en plus, renforcer le pouvoir des DDFIP, avec tout ce que cela entraîne de disparités sur le territoire en fonction des comportements humains de chacun. Moins de justice, plus de rapidité, c'est ce vers quoi l'on tend avec cette mesure, que nous rejetons fondamentalement.

L'annonce joyeuse des suppressions de postes

La publication le 17 septembre sur Ulysse d'un message annonçant la suppression de 2130 emplois (sur 4500 au total, ce qui correspond à 47% des suppressions) a de quoi laisser pantois car, alors même que notre administration est le plus gros contributeur en termes de suppressions dans la fonction publique d'État, on sent une certaine fierté dans les mots employés.

D'autres ministères sont mis à contributions, les suppressions sont moins fortes qu'annoncées, et notre administration va continuer à recruter un peu.

Autant de raisons de se réjouir selon ce message.

Et pourtant... à force de raboter de 1000 à 2000 emplois chaque année, notre administration est exsangue, le travail au quotidien s'en ressent, les usagers ont un service public de plus en plus médiocre, et les paradis fiscaux sont au cœur de notre territoire du fait d'une désertification massive de certaines régions.

Alors non, il n'y a pas de quoi se réjouir de voir s'ajouter ces 2130 suppressions d'emplois qui dégraderont d'autant le travail rendu. L'humilité et la retenue pourraient à minima être usitées dans ce cadre de destruction programmée.

Coup de chaud à Lons sur le service public

Les faits datent du 10 août, mais méritent d'être narrés, car ils témoignent du respect des textes au-delà du raisonnable par certains dans notre département.

En pleine période caniculaire, le pôle transverse avait fort judicieusement pris des mesures afin que les services ferment plus tôt en raison de la canicule dans une note qui devait porter ses effets jusqu'au 10 août.

Le 9 août, les températures descendent à des niveaux raisonnables, il est donc fort pratiquement décidé par certains chefs de service de reprendre les horaires normaux, afin de délivrer un service public non dégradé.

C'était sans compter sur d'autres services qui ont cru bon de demander l'application des horaires restreints jusqu'au terme de la note. Ces derniers ont obtenu gain de cause.

Ainsi donc, alors même que la ville de Lons connaissait des températures normales, les grilles de l'accueil sont descendues plus tôt au motif qu'une note prévoyait de fermer plus tôt en cas de canicule. Ce qui était dans la note prévalait donc sur la réalité du thermomètre ! Les contribuables furieux ont eu ainsi une image déplorable de nos services, et la colère qu'ils ont exprimée était à la hauteur de leur déception. Heureusement pour certains, les grilles se sont miraculeusement rouvertes afin de ne pas aiguïser leur courroux.

Ne nous tirons pas une balle dans le pied : sans accueil physique de qualité, il est plus difficile de défendre une implantation locale, et les regroupements seront d'autant facilités qu'ils n'auront pas le soutien des citoyens.

Quand la DDFIP traverse la rue pour vendre des PAS !!!

C'est acté, le prélèvement à la source sera bien mis en place en 2019. Nous avions espéré le contraire suite aux multiples retournements de situation du gouvernement cet été.

Malheureusement pour les agents de la DGFIP, pour les usagers et pour le service public, après moult tergiversations, le premier ministre a annoncé la mise en œuvre du PAS au premier janvier 2019. Il aurait pris sa décision après avoir eu des assurances sur sa faisabilité.

Non content de nous asséner une réforme que personne ne souhaite, le gouvernement nous ment éhontément. Ce sont en fait les enjeux politiques du PAS qui ont prévalu dans la position du gouvernement (budgétaire, réforme de l'État...)

Il paraîtrait de plus que cette réforme «est simple», et «qu'elle est faite dans de bonnes conditions (dixit le gouvernement).

Cette réforme est faite dans de telles « bonnes » conditions qu'on supprime encore 2130 postes à la DGFIP en 2019 ce qui va sans aucun doute encore améliorer nos « bonnes conditions ».

L'augmentation régulière des risques psychosociaux sur le DUERP, est bien la preuve que les agents ne travaillent pas « dans de si bonnes conditions ».

Cette réforme est tellement simple que le gouvernement a décidé de lancer une grande campagne d'information, **campagne largement relayée par la DDFIP 39 qui n'hésite pas à envoyer ses hauts cadres « racoler » (ou alpaguer dixit le DDFIP mais ce n'est pas mieux, cf définition du Larousse)** sur le marché du jeudi à Lons le Saunier pour asséner la bonne parole aux citoyens. Et ce n'est pas tout, les usagers de Dole ont la chance également de se voir expliquer « les bienfaits du PAS » par notre direction et ce pendant quatre demi-journées.

La DGFIP devient une réelle maison de PAS !!!!



Convention des Cadres A du 39 !!!

Rappelez vous, le 19 juin, Antoine MAGNANT, tout récemment nommé DGA était venu à la rencontre des agents de la DDFIP 39. Enfin non, il n'avait pas rencontré les agents mais les cadres A lors d'un séminaire qui s'est déroulé au CARCOM de Lons le Saunier. A l'issue de cette convention, tous les cadres A du département se sont vus « invités » à répondre à un questionnaire tout à fait « anonyme » afin de faire « remonter » les ressentis des uns et des autres.

Jusqu'ici, rien de bien polémique sauf que le dit questionnaire a été envoyé par mail aux cadres A avec pour consigne un retour par le même biais. En fait d'anonymat, ce questionnaire n'avait que le nom. De plus, tous les cadres A n'ont pas été destinataires du mail en question. Certains cadres dont des responsables syndicaux ont été « oubliés » dans la boucle.

Quelle est la finalité de ce questionnaire, nous ne le savons pas mais la méthode employée nous interpelle au plus haut point !!!

Quoi de neuf dans le 39 ? (Quelles nouvelles depuis le dernier numéro?)

*Fusion du SPFE Lons 1 et du SPF Lons 2 :

Pour « répondre aux attentes des usagers », les bases des deux SPF vont fusionner le 14 novembre dixit la DDFIP. Pour rappel, la DG souhaite à terme un SPF par département (2 au maximum pour les plus gros).

Bingo, nous avons l'insigne honneur d'être le premier département à fusionner ses SPF. Cet été, une expérimentation a été menée au sein des deux SPF et la validation pour fusionner a été accordée (nous avons donc gagné au grattage et au tirage !).

La DDFIP a d'ores et déjà annoncé la prochaine étape : la fin des réquisitions avec la création de l'ANF, courant 2019, (accès des notaires aux fichiers), ce qui représente dans notre département environ 30 % de la charge de travail du service (un tiers des postes !!!). Si la fusion n'entraîne dans l'immédiat aucune suppression de postes, la Direction est moins catégorique sur les conséquences de la mise en place de l'ANF.

Cette application qui semble prometteuse (consultation simple et rapide) ne sera pas accessible aux autres services de la DDFIP, ceux-ci devront toujours utiliser les réquisitions (cherchez l'erreur !).

*Gel du poste d'inspecteur divisionnaire implanté à Moirans en Montagne

Le DDFIP nous a annoncé le gel de ce poste pour un possible regroupement de la Trésorerie de Moirans avec une autre trésorerie non encore définie en 2020.

Ce n'est pas l'annonce des 4 500 emplois supprimés dans la fonction publique d'État (7 000 suppressions effectives du fait de la création d'emplois dans certains ministères) qui va nous rassurer quant à la pérennité de nos services (Trésoreries, SIP, SIE, PTGC, ...).

*Campagne de recrutement des services civiques

La DDFIP peut recruter quatre services civiques, dotation DG (Dole, Lons, Poligny, St Claude).

La campagne de communication ayant été plus dynamique, il devrait être possible de pourvoir cette dotation.

Pour rappel, ces services civiques ne devraient en aucun cas remplacer des agents.

On y croit ?!!!

*Site de Poligny :

Le projet de vente est toujours en réflexion. La Direction devrait communiquer auprès des agents sur l'avancement du projet. Elle est optimiste quant à sa finalisation.

Les services restant à Poligny devraient emménager au rez-de-chaussée (anciennement CH et Cadastre).

Avec la mise en place du PAS et la fin de la TH, nous ne garantissons pas au SIP un déménagement si proche.

*Transfert de la mission CSP (contrôle sur pièce) d'initiative des SIP (service impôts des particuliers) vers le PCR (pôle de contrôle revenus-patrimoine) au 01/01/2019 :

Le transfert de la mission CSP d'initiative des SIP vers le PCR au 01/01/2019 est la déclinaison locale d'un projet national. Autrement dit, la DDFIP 39 n'a pas le choix, quoi qu'elle en dise.

La DDFIP a décidé que la nouvelle cellule unique CSP sera composée de 3 cadres B. Cette cellule verra son objectif CSP augmenter de 20 %. Deux transferts d'emplois (un par Lons et un par Dole) sont prévus, le PCR devant fournir le troisième emploi.

*Le PAP (plan annuel de prévention) du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) 2018 de la DDFIP 39.

Une réunion a eu lieu dans chaque service afin d'alimenter le DUERP. Un groupe de travail s'est ensuite réuni afin de fusionner les différents risques recensés dans les services.

Contrairement aux années précédentes, la nouveauté de ce PAP est la prise en compte de certains RPS ce qui apparaîtrait être une bonne chose. Malheureusement, les solutions proposées tant par les responsables d'unité que par la DDFIP (formation aux « situations difficiles », « relativiser les choses », « entretien de la convivialité », groupe de travail accueil, etc.) nous apparaissent encore très légères. Nous avons sollicité l'appréhension de ces RPS en amont. Dans cette optique, le médecin de prévention doit transmettre un guide méthodologique aux membres du CHSCT.

Ne dites plus « mais que fait la CGT », faites là, syndiquez vous

SE SYNDIQUER, C'EST UN DROIT, ÊTRE A LA CGT, C'EST UN + !

Voter CGT, c'est déjà agir. Mais se syndiquer, c'est renforcer la CGT, la rendre plus offensive, plus efficace, plus présente, plus rassembleuse.

Site local : www.financespubliques.cgt.fr/39/



Adresse mail :
cgt.ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr
Retrouvez toutes nos actualités sur
notre site internet
Inscription gratuite à notre liste de
diffusion sur simple demande